

Mesure 321 - Services de base pour la population rurale

La fermeture d'épiceries, de boulangeries, la suppression d'agences bancaires, de bureaux de poste, d'écoles, de boîtes aux lettres... est un problème en zone rurale, surtout pour les personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer. Des infrastructures adaptées telles que les points multiservices permettent d'améliorer la qualité de vie en zones rurales



Pour qui ?

Toute commune qui a un PCDR (Programme Communal de Développement Rural) en cours et pour lesquelles la pertinence d'un point multiservices a été établie.

Quelles actions soutenues ?

La mise en place de services de base via :

- la maison multiservices : équiper un bâtiment pour en faire une infrastructure communale en milieu rural regroupant des services publics et privés.
- le bus multiservices sillonnant les villages et palliant aux problèmes de mobilité des habitants vers les services.

Plus de détails sur www.pwdr.be !

Comment ?

Introduisez un dossier à la Région wallonne avec dates limites d'introduction : 15 février et 15 septembre !

